

Rapport sur le préavis n°11/2020 Avenue Général Jomini et route de Grandcour  
Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau  
de chauffage à distance CAD

Commission des finances  
1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 3 septembre 2020

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 11/2020 Avenue Général Jomini et route de Grandcour. Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau de chauffage à distance CAD

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53 alinéa 4 lettre h du règlement du Conseil communal, la commission des finances (CoFin) vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 3 juin 2020

Pour l'étude de ce préavis, la CoFin s'est réunie 4 fois dont le 18 août en présence de Messieurs André Jomini, municipal responsable, Frederic James Gentizon et Laurent Bardet de la société Innergia SA pour une présentation de partenariat public privé Leasing opérationnel. Nous profitons là, de les remercier pour leur disponibilité.

Deux séries de questions ont été adressées au Municipal responsable le 15 juillet 2020 et le 26 août 2020.

### **Préambule**

Le présent préavis concerne:

- les deux premières étapes de la création d'un Chauffage à distance (CAD) **CHF 2'615'000.00** qui font partie d'un programme de préavis pour un coût total de CHF 22'000'000.00
- l'assainissement des eaux (étape 1) pour un coût de **CHF 3'950'000.00**
- l'adduction d'eau potable (étapes 1 et 2) pour un coût de **CHF 1'910'000.00**

pour un coût total de **CHF 8'475'000.00**

### **Analyse**

La CoFin est du même avis que la commission ad'hoc en ce qui concerne la nécessité d'entreprendre les travaux de mise en séparatif et les améliorations du réseau d'eau potable. Lors de sa séance du 25 août 2020, la CoFin a décidé à l'unanimité de sortir le CAD du préavis.

### **Remplacement de la conduite d'eau potable**

Les conduites d'eau potable et défense incendie actuelle datant des années 1970, celles-ci vont être remplacées depuis la rue de la Passerelle jusqu'au pont de la Broye. L'intégralité des raccordements privés sera également remise à neuf ainsi que les bornes d'hydrantes, ce qui représente un coût de CHF 1'910'000.00.

La Municipalité a décidé de ne pas utiliser la provision 9.280.8100 Eaux : travaux futurs qui s'élève au 31.12.2019 à CHF 1'141'148.54 afin d'amortir une partie de cet investissement.

Fonds N°	Libellé	Date du dernier versement	Montant au 31.12.2019	Préavis 11/2020	Solde
9.280.8100	Eaux : travaux futurs	31.12.2017	CHF 1'141'148.54	CHF 0.00	CHF 1'141'148.54

Pour financer ces travaux, la Municipalité nous propose de recourir à l'emprunt et d'amortir ce montant sur une durée de 30 ans ce qui représente un amortissement plus les intérêts de CHF 91'734.00 par année.

La CoFin approuve cet investissement qui s'avère nécessaire pour le futur et qui s'inscrit dans l'amélioration et la continuité de l'assainissement du réseau local.

### **Mise en séparatif de l'évacuation des eaux**

Il s'agit ici de finaliser la mise en séparatif principale d'arrivée de la majeure partie de l'évacuation des eaux de la ville pour la future station d'épuration de l'Eparsé.

La mise en séparatif de l'évacuation des eaux usées qui va du parc aux biches jusqu'au pont des Aveugles avec un prolongement autour de la caserne d'aviation pour une longueur totale d'environ 1,5 Km ainsi qu'une station de pompage (STAP) dans le pré de la caserne DCA à l'intersection de l'Avenue Général Jomini et de la route de la briqueterie Morandi, représente un coût global d'investissement de CHF 3'950'000.00.

Le coût des travaux pour d'assainissement des eaux (étape 1)

Génie civil total	CHF 3'000'000.00
Station de pompage total	CHF 550'000.00
Honoraire et frais total (TTC)	CHF 400'000.00
<b>Coût total</b>	<b><u>CHF 3'950'000.00</u></b>

Pour financer ces travaux la Municipalité nous propose de procéder tout d'abord à un amortissement d'un montant de CHF 1'000'000.00 relatif à l'épuration, dont il a lieu de déduire la récupération de la TVA par un prélèvement sur le fond par les recettes affectées au compte N° 9.280.4630 « égouts- épuration : travaux futurs. » et avec le solde soit CHF 2'950'000.00 de recourir à l'emprunt de l'amortir sur 30 ans.

Rapport sur le préavis n°11/2020 Avenue Général Jomini et route de Grandcour  
Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau  
de chauffage à distance CAD

Fonds N°	Libellé	Date du dernier versement	Montant au 31.12.2019	Préavis 11/2020	Solde
9.280.4630	Egouts et épuration : travaux futurs	31.12.2019	CHF 4'456'321.91	CHF 1'000'000.00	CHF 3'456'321.91

Ces travaux d'assainissement ont un impact direct sur la clé de répartition des coûts de construction et d'exploitation/entretien de la future STEP de l'Eparsse. La commune de Payerne sera de toute façon un contributeur important du financement et d'exploitation déterminé entre autre par le nombre d'habitant, si ces travaux ne sont pas effectués la participation du financement et de l'exploitation sera encore plus importante.

La CoFin approuve cet investissement tel qu'il est proposé et qui s'inscrit également dans la suite logique de l'avenir du réseau communal d'assainissement des eaux, car celui-ci constitue la colonne vertébrale principale de l'évacuation vers la future STEP de l'Eparsse.

Avec ce projet, le total du plafond d'endettement de la commune de Payerne se montera alors à CHF 63'795'000.00.

### **Réseau de chauffage à distance**

D'emblée, la CoFin a malheureusement dû constater qu'un certain nombre de prérequis au démarrage d'un projet d'une telle ampleur pour la Ville de Payerne n'étaient pas réunis. En effet, au fur et à mesure que des questions précises étaient posées concernant l'aspect financier du projet, l'impression de départ d'une préparation précipitée et dans l'urgence était confirmée. Le degré de maturité entre la phase de conception et la phase de réalisation paraît largement insuffisant pour engager un crédit de CHF 2'615'000.00 dans un premier temps et libérer un programme de projets pour un coût total de CHF 22'000'000.00.

Plan d'investissement:

La CoFin constate l'absence du projet CAD dans la planification des investissements de la Ville (cf. Budget 2020 p. 45 à 53). Elle rappelle que le plan d'investissement est un outil important pour la Municipalité et le service des finances. Il permet de prioriser les préavis, d'anticiper et de gérer les besoins en liquidités de la Ville de même que son plafond d'endettement.

Légalisation:

Durant les discussions avec le représentant de la Municipalité et concernant le projet CAD, il est apparu que la Municipalité ne détenait ni les autorisations nécessaires, ni des lettres d'intentions de la part des services cantonaux compétents. Les légalisations des parcelles concernées pour leur affectation future et pour les constructions et autres équipements prévus, sont des prérequis indispensables au démarrage d'un tel projet.

Le Conseil a été informé dans de nombreuses communications de la Municipalité concernant d'autres préavis ou légalisation (Aéropôle, zone sportive) sur l'avancement des autorisations en déclarant selon la formule "être à bout touchant". La CoFin reste par expérience prudente avec ces affirmations. Elle est consciente qu'il est possible que la commune de Payerne doive changer de lieu d'implantation de la nouvelle STEP régionale ou que la procédure d'affectation s'enlise.

Choix du financement:

Prérequis au démarrage du projet également, le choix du financement n'est pas encore arrêté, la Municipalité doit identifier clairement les avantages et les inconvénients des modèles à sa disposition pour toutes les parties prenantes.

Rapport sur le préavis n°11/2020 Avenue Général Jomini et route de Grandcour  
Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau  
de chauffage à distance CAD

Marché public:

La réglementation des marchés publics devra être appliquée. Cette partie du projet revêt une importance clé pour l'un des principaux clients pressentis : armasuisse. Cette procédure est malheureusement considérée comme un désavantage par nos services communaux, alors même que cette obligation est un facteur de succès important en termes de compétitivité et sur le plan de la maîtrise de la qualité des réalisations, et donc des coûts. Aspect du projet à ne surtout pas mettre de côté et auquel les clients potentiels ne manqueront pas d'être sensibles.

armasuisse:

La décision d'armasuisse de se raccorder au CAD revêt une telle importance qu'il est apparu au fil des discussions avec le représentant de la Municipalité que, là encore, les négociations n'étaient que bien trop peu concrétisées pour permettre de décider du lancement de ce projet de grande envergure.

**Conclusion :**

C'est les raisons pour lesquelles la CoFin a décidé de séparer le CAD de ce préavis, d'amender et d'abroger les articles des conclusions en conséquence.

La CoFin relève le manque de réflexion et de vision stratégiques de l'impact d'un tel CAD sur la politique énergétique générale de la Ville et les répercussions sur le fonctionnement des services communaux.

La CoFin invite la Municipalité à éclaircir les nombreuses incertitudes liées au projet et à répondre aux interrogations de la commission ad'hoc et des finances sur la légalisation des zones, le mode de financement du CAD, l'impact sur le plafond d'endettement, les marchés publics, les points de divergence et la décision formelle d'armasuisse.

Selon le Municipal responsable toutes ces réponses arriveront à l'automne et la Municipalité aura donc la possibilité de présenter un nouveau préavis avant la fin de l'année et d'inscrire les travaux dans la phase 1 de la planification prévisionnelle.

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la commission des finances vous propose en conclusion de voter les résolutions suivantes :

## Le Conseil communal de Payerne

**vu** le préavis n° 11/2020 de la Municipalité du 3 juin 2020;

**ouï** le rapport de la Commission des Finances ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

### d é c i d e

**Article 1 amendé** d'autoriser la Municipalité à mettre en séparatif l'évacuation des eaux et à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie, à l'avenue Général Jomini et à la route de Grandcour, pour un montant de Fr. 5'860'000.00 (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA

**Article 2 amendé** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr 5'780'000.00 (Fr. 5'860'000.00 - Fr. 80'000.--), et à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;

**Article 3** d'autoriser la Municipalité à mettre en séparatif l'évacuation des eaux, pour un montant de Fr. 3'950'000.--, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA;

**Article 4** d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement d'un montant de Fr. 1'000'000.--, relatif à l'épuration, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées au compte n° 9.280.4630 « Egouts - épuration: travaux futurs»;

**Article 5** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde de Fr. 2'950'000.--, relatif à l'épuration, et de l'amortir sur une durée de 30 ans;

**Article 6 abrogé**

**Article 7 abrogé**

**Article 8** d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable, pour un montant de Fr. 1'910'000.--, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA;

**Article 9** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'720'000.-, relatif à l'eau potable, et de l'amortir sur une durée de 30 ans

Rapport sur le préavis n°11/2020 Avenue Général Jomini et route de Grandcour  
Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau  
de chauffage à distance CAD

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à  
l'expression de nos sentiments dévoués.

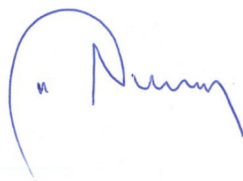
Pour la commission des finances :

La commission des finances :

Christian Gauthier  
Président



Francis Collaud



Sylvain Quillet



Pierre-Alain Pantet  
rapporteur



Nicolas Schmid



Gérard Jenzer



Lionel Voignon

